



**Fonds régions et ruralité
Volet 2- Soutien à la compétence de
développement local et régional des MRC**

**Priorités d'intervention
2024**



Mise en contexte

Les MRC ont compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire. Le Fonds régions et ruralité- Volet 2 est créé afin de supporter les MRC dans le développement de leur territoire.

Priorités d'intervention

Conformément aux articles 18 et 26 de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) / Volet 2- Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la MRC de Coaticook a ciblé les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2024, au regard des enjeux qui sont importants pour l'ensemble du territoire de la MRC. À cet égard, l'article 26 de l'entente énumère les mesures que la MRC peut mettre en place en affectant le FRR. Les mesures porteront notamment sur les objets suivants :

- a) La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC;
 - i. Poursuivre le soutien proactif et innovant de tout projet en lien avec la gestion de l'eau, la protection de l'environnement et le développement d'énergie renouvelable.
 - ii. Soutenir l'analyse et le dépôt d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ

- b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle (dans les domaines social, culturel, touristique, environnemental);
 - i. Offrir une expertise en développement de loisir aux municipalités et soutenir le développement de l'organisme Acti-Sport et du camps Kionata;
 - ii. Avec les municipalités locales, assurer le développement culturel de la MRC de Coaticook;

- c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
 - i. Fournir une expertise technique et un accompagnement aux entreprises, que ce soit dans les secteurs industriel, commercial, agricole, agroalimentaire, touristique, etc.;
 - ii. Soutenir les initiatives qui visent à soutenir le démarrage, la relève et la formation des entrepreneurs du secteur agricole et agroalimentaire;
 - iii. Offrir un soutien financier par des programmes spécifiques aux nouveaux entrepreneurs et à la relève entrepreneuriale et aux entreprises ayant des projets en *virage numérique*, économie circulaire, en automatisation ou ayant des projets dans le créneau de développement de la MRC soit le bioalimentaire ;

- d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines de la santé, social, culturel, touristique et du transport collectif;

- i. Réaliser des écocentres occasionnels sur le territoire de la MRC et élaborer un projet d'écocentre permanent;
 - ii. Consolider le sentiment d'appartenance par l'apprentissage des réalités territoriales de la MRC aux élèves du primaire;
 - iii. Offrir un soutien financier à tout organisme à but non lucratif, municipalités, coopératives de solidarité ou entreprises pour soutenir des projets structurants à l'échelle locale, territoriale ou régionale et ayant des impacts concrets pour le territoire de la MRC de Coaticook;
 - iv. Organiser une fête régionale afin d'animer le milieu et de favoriser le sentiment d'appartenance;
 - v. Soutenir la mise en place et à la consolidation d'une offre régionale de loisirs;
 - vi. Soutenir un projet structurant visant certaines clientèles vivant des difficultés via un travailleur de rue;
 - vii. Soutenir des initiatives culturelles et de loisir structurant pour la MRC;
 - viii. Soutenir financièrement la promotion touristique de la région.
- e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- i. À travers une entente sectorielle avec le MAPAQ, soutenir la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole dans la MRC de Coaticook (Estrie);
 - ii. À travers un partenariat avec le CALQ, soutenir les artistes et les organismes de la MRC de Coaticook afin qu'ils puissent accéder à un financement pour le développement de leurs projets artistiques
- f) Le soutien au développement rural, dans le territoire de la MRC, soit les 12 municipalités.
- i. Soutenir le développement, l'animation et de la promotion des activités des communautés locales de la MRC de Coaticook.

